

# Communiqué de presse

## Collectif Dé-Mobilisation

19 octobre 2010

# Quel jeu joue l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE)?

L'IBGE réagissait récemment aux interrogations du bourgmestre de la commune d'Auderghem concernant les énormes différences dans les mesures des niveaux de radiations non-ionisantes générées par les antennes de téléphonie mobile placées sur sa commune. Là où la commune et l'Institut Belge des Postes et Télécommunications (IBPT, organisme compétent avant l'entrée en vigueur de la norme régionale) mesuraient des taux dépassant largement la norme bruxelloise de 3 Volt par mètre (3,2V/m, 4,8V/m, jusqu'à 9,6V/m!), l'IBGE mesure des niveaux de 0,2V/m ou 0,4V/m. Dans un reportage de Télé-Bruxelles diffusé le 6 octobre 2010, un responsable de l'IBGE signalait que le mode de calcul avait changé, ce qui est bien entendu totalement malhonnête envers le travail du Parlement Bruxellois (1).

En effet, l'ordonnance bruxelloise en matière de niveau de radiation d'ondes non-ionisantes, est née d'un consensus réalisé au sein du Parlement, dont les discussions se basaient sur le mode de calcul utilisé par l'IBPT. Bien entendu si, comme dans d'autres régions du monde, les mesures sont prises durant 24h, puis ensuite exprimées en moyenne, les pics d'émission des heures de journée sont totalement atténués et noyés lors du calcul. Le chiffre obtenu n'exprime donc nullement à quels niveaux de radiation est soumise la population.

Rappelons par ailleurs que la norme de 3V/m n'apporte aucune solution aux victimes des opérateurs de téléphonie mobile, qui souffrent de l'exposition à ces rayonnements à des niveaux bien plus bas. Le monde associatif, suivant en cela des rapports scientifiques et médicaux, préconise une norme de 0,6V/m, qui pourrait être intermédiaire vers une norme encore inférieure respectant la santé de tous aujourd'hui, et jouant la carte de la précaution pour l'avenir.

Nous apprenons dans l'édition du 15 octobre du journal Le Soir ('Chasseurs d'ondes dans le brouillard électromagnétique', article de Michel de Muelenaere) que le moratoire sur l'installation de nouvelles antennes par les opérateurs est à présent levé. Un agent de l'IBGE expose que les nouvelles demandes de permis vont bientôt arriver et que 10 à 15% de sites émetteurs en plus vont sans doute s'avérer nécessaires, il ajoute : « Mais plus d'antennes moins puissantes signifient une meilleure couverture et moins d'exposition ». Ce type de raisonnement ne tient compte que des envies et intérêts des opérateurs et nullement de la Santé Publique. Il est évident que plus d'antennes signifient plus de gens très proches de ces antennes. Et lorsque des individus développent les symptômes d'électrosensibilité à des puissances situées bien en-dessous d'1V/m, il est évident que plus d'antennes ne règle en rien leurs situations. En annexe vous trouverez un document expliquant l'absurdité des propos de l'agent de l'organisme public de gestion de l'environnement à Bruxelles : « Pourquoi 3 V/m est un pseudo-progrès » (2)

Nous terminerons en évoquant les autres technologies sans fil, non concernées par la norme bruxelloise récemment entrée en vigueur. Cette norme ne tient en effet nullement compte des téléphones DECT et des bornes WI-FI, qui se multiplient de jour en jour dans les espaces publics (bibliothèques, universités, hôpitaux...) et privés (lieux de travail, logements), dont les

rayonnements se cumulent avec ceux de la téléphonie mobile GSM. Les ondes électromagnétiques générées par ces systèmes, de fréquences encore plus élevée que les 900 Méga-Hertz utilisées par les GSM, rendent la vie totalement impossible aux victimes des technologies sans fil, qui doivent supporter partout les effets sur leur organisme, y compris dans leur logement puisque les rayonnements traversent toute matière solide.

Outre les problèmes sanitaires, nous voudrions interpeller les autorités environnementales sur le grandiose paradoxe au sein duquel nous évoluons. D'intenses campagnes de sensibilisation sont en effet organisées pour prôner des économies d'énergie, « éteignons les lumières quand nous quittons la pièce »! Dans le même temps, des dizaines et centaines d'appareils sont installés partout, diffusant de l'électricité dans l'air, et le plus souvent 24h sur 24 puisque la plupart des détenteurs d'une borne WI-FI ne l'éteignent jamais.

Nous semblons bien loin, dans le chef des autorités bruxelloises, de préoccupations environnementales et sanitaires! Dans le futur, le Collectif Dé-Mobilisation entend bien porter ce débat dans l'espace public.

### **Dès lors, nous demandons :**

- Que l'IBGE, organisme public, informe clairement l'opinion publique sur le mode de calcul qu'il utilise pour mesurer les rayonnements des antennes de téléphonie mobile.
- Un nouveau débat parlementaire sur la norme à adopter, s'il s'avère que les motivations discutées par les parlementaires viennent d'être vidées de leur substance par les calculs de l'IBGE. Plus précisément, nous demandons urgemment une norme de 0,6V/m, en tout lieu et à tout moment, sans calcul écrasant les pics d'émission.
- Aux autorités bruxelloises, nous demandons des initiatives rapides concernant les installations de téléphonie mobile DECT et de WI-FI, pour lesquelles il est devenu aujourd'hui impossible d'échapper aux rayonnements. Tout individu doit pouvoir jouir de son droit à se mouvoir dans l'espace public et à se poser dans des espaces privés sans que son corps ne soit en permanence soumis à l'Aggression de Micro-Ondes Electromagnétiques.

Collectif Dé-Mobilisation

[retouraufilaire@gmail.com](mailto:retouraufilaire@gmail.com)

Contact : Gérald Hanotiaux : 02/534.47.42

(1) Les mots exacts de Benoit Willocx, directeur du service rayonnement à Bruxelles Environnement, au sujet du bourgmestre d'Auderghem étaient les suivants : « Effectivement il y a des chiffres qu'il propose qui sont différents de ceux que nous avons faits, mais il ne nous a pas communiqué la méthodologie avec laquelle il a fait ces mesures. S'il s'est basé sur l'ancienne législation, c'est normal que les chiffres soient différents puisque la méthodologie a complètement changé ». Il poursuit ensuite : « Quel champ électromagnétique va-t-on rechercher? C'est celui qui, vraiment, touche la personne. Je prends un exemple : vous avez une personne contre un mur et vous tirez des flèches sur cette personne, il y a trente flèches qui vont dans le mur, il y en a dix qui sont dans la personne... Nous on va aller mesurer ces dix flèches-là. La mesure qui était utilisée avant, elle prenait l'ensemble, elle allait chercher les trente flèches. Lui mesure trente, nous mesurons dix." Outre l'absurdité de cette affirmation en regard du brouillard électromagnétique auquel nous sommes soumis, nous pouvons souligner que la métaphore utilisée est particulièrement inquiétante et n'est pas de nature à rassurer la population. En effet, pour un individu normal, c'est à dire non vêtu d'une cote de mailles métallisée, recevoir dix flèches dans le corps signifie tout de même être un petit peu mort.

(2) <http://www.teslabel.be/politique/108-pourquoi-le-3-vm-bruxellois-est-un-pseudoprogres->